



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Présents :

Mmes Christine SACRISTAIN, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Claude ANDREAU, Carol PASQUET, Béatrice BROSSET, Sandrine RICHARD, Aline VIOLANTE et Muriel HERSANT FERREY,
Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Bruno VINCENT, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Katia BOIS donne pouvoir à Mme Béatrice BROSSET
Mme Patricia HULAK donne pouvoir à Mme Mireille ROUSSEAU

Absents excusés sans remise de pouvoir : Mme Lucie MAHUTEAU et M. Nicolas TIO

M. Claude Ablitzer a été nommé secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-sept,
le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes,
le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 13 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 novembre 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° Décision	Titre	objet	Observation
21/2017	Signature d'un contrat de cession spectacle	Spectacle de Noël élémentaire	20/11/2017
22/2017	Signature d'un contrat de cession spectacle	Spectacle de Noël maternelle	20/11/2017
23/2017	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre travaux de mise aux normes et rénovation école primaire	Marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Admire Architecture – BET Callu – montant provisoire 44 400 € (dans attente APD) sur base travaux estimés de 600 000 € HT et taux proposé de 7,40%	21/11/2017
24/2017	Signature d'un contrat de cession spectacle	Spectacle de la compagnie Extravague pour Marché de Noël	30/11/2017
25/2017	Signature d'un contrat de cession spectacle	Spectacle de la compagnie Les MissTrash pour Marché de Noël	30/11/2017
26/2017	Signature d'un contrat de cession spectacle	Spectacle de la compagnie Le Moulin à Paroles pour Marché de Noël	30/11/2017
27/2017	Contrat de renouvellement du logiciel bibliothèque	PMB Services du 03/12/2017 au 02/12/2018	01/12/2017
28/2017	Avenant n°1 – bail d'habitation Coutant – 12 bis rue de la Poste	Réduction de loyer du bien loué 12 bis rue de la Poste à Azay-sur-Cher (locataire Coutant) suite à la réduction de la surface de terrain louée Nouveau loyer : 425 € à compter du 01/01/2018 (réduction de 79,78 €/mois)	Transmis en préfecture le 08/12/2017
29/2017	Contrat de maintenance informatique annuel SMS	Contrat de maintenance informatique avec la société SMS – ZAC Bois de Plante – 37700 Saint Pierre des Corps Période 01.07.2017 au 30.06.2017 Coût annuel 2 250 € HT, soit 2 700 € TTC	Transmis en préfecture le 08/12/2017

URBANISME

3. Acquisition des parcelles E 911 et E 912 - lieudit Le Marchais de la Roche

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

EMET un avis favorable à l'acquisition des parcelles E 911 et E 912, situées au lieudit « Le Marchais de la Roche »,

AUTORISE M. le Maire à mener toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 900 € (neuf cents euros) et signer l'acte de vente à

intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

4. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois) - service du restaurant scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018,
DIT que l'agent recruté assurera des fonctions à temps complet avec une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326,
S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget,
AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier,
PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient, à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

5. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier (6 mois) - service du restaurant scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (période maximale pendant une période de 12 mois consécutifs) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018,
DIT que l'agent recruté assurera des fonctions à temps complet avec une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325,
S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget,
AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Convention de mise à disposition de personnel communal applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 - nouvelle disposition : application d'un taux de frais de structure de 7%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** des conditions de mise à disposition des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2018 et **APPROUVE** l'application d'un taux de frais de structure de 7% sur la masse salariale mise à disposition,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la communauté de communes Touraine Est Vallées,

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

7. Adoption de la décision modificative n°2 - budget principal de la commune - exercice 2017

Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Chapitre - Articles	Dépenses	Crédits
Total		0,00 €

Section de fonctionnement		
Chapitre - Articles	Recettes	Crédits
Total		0,00 €

Section d'investissement		
Chapitre - Articles	Dépenses	Crédits
13-1331		+ 30 794.00 €
Total		+ 30 794.00 €
Chapitre - Articles	Recettes	Crédits
13-1341		+ 30 794.00 €
Total		+30 794.00 €

8. Adoption du budget primitif 2018 - budget principal de la commune

Faisant suite à la commission générale du 12 décembre 2017 et une copie du budget 2018 ayant été présentée de manière détaillée aux membres du conseil, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2018 équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 2 255 683,25 €	Recettes de fonctionnement : 2 255 683,25 €
Dépenses d'investissement : 717 079,25 €	Recettes d'investissement : 717 079,25 €

Le conseil municipal par dix-neuf voix pour :

Christine SACRISTAIN, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Claude ANDREAU, Carol PASQUET, Béatrice BROSSET, Sandrine RICHARD, Aline VIOLANTE et Mmes Patricia HULAK (représentée par Mme Mireille ROUSSEAU) et Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Bruno VINCENT, Rodolphe GODIN, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON et Marc MIOT ,

Et deux abstentions :

Mme Muriel HERSANT FERREY et M.Thierry POUILLOUX

ADOPTE le budget primitif 2018 présenté de manière détaillée en annexe,

PRECISE que le vote du conseil municipal s'établit au chapitre, sans vote à l'opération afin de garantir une gestion souple des crédits lors de l'exécution budgétaire.

9. Adoption des tarifs « restaurant scolaire » applicables à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE :

- de fixer les tarifs suivants pour le service « restaurant scolaire », applicables à compter du 3 septembre 2018 :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE APPLICABLES A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2018

Libellé par type de repas	<i>pour rappel tarifs 2017</i>	Tarifs applicables au 03.09.2018
tarif ordinaire*	2,85 €	2,95 €
tarif exceptionnel**	3,55 €	3,65 €
tarif famille nombreuse et PAI sans repas	2,30 €	2,40 €
tarif adulte (personnel)	3,55 €	3,65 €

* tarif ordinaire applicable pour enfants inscrits

** tarif exceptionnel applicable pour enfants non-inscrits, besoin ponctuel

10. Adoption d'un tarif « caution » pour la location de salles communales applicable à compter du 1^{er} janvier 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE :

- **DE FIXER** le tarif caution de location de salles communales à 1 000 € (mille euros) à compter du 1^{er} janvier 2018 (pour rappel, ce tarif était fixé à 300 € jusqu'à présent),

- **PRECISE** que la présente caution est demandée à l'enregistrement de la location de salle et permet le cas échéant, selon l'état de sortie de la location, d'effectuer un débit à hauteur des dégâts constatés, qu'il s'agisse d'entretien de locaux ou réparations nécessaires à la bonne remise en état du lieu loué.

11. Projet d'aménagement des berges du Cher – solde tranche ferme 2017 : demande de subvention F2D 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement de la tranche ferme 2017 des Berges du Cher, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES	Montant € HT	Montant € HT	RECETTES (subventions notifiées au 18.12.2017 + complément demandé sur F2D 2018)
INGENIERIE, ETUDES			Subventions notifiées au 18.12.2017 :
maitrise d'œuvre	52 393,00 €	136 194,00 €	ETAT : DETR
missions connexes MOE (CT et SPS)	7 000,00 €	259 600,00 €	REGION : partie aménagements Cher à vélo
études diverses	6 268,00 €	23 400,00 €	REGION : partie aire de camping cars
TRAVAUX		139 238,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : F2D 2017
total lots marchés de la TF	699 507,00 €		
travaux complémentaires énergie et réseaux	39 049,00 €	43 737,00 €	dde complément sur TF 2017 au CD sur F2D 2018
frais divers : publicité et AMO marchés	3 719,00 €		
		205 767,00 €	Fonds propres communaux
TOTAL DEPENSES TRANCHE FERME 2017	807 936,00 €	807 936,00 €	TOTAL RECETTES TF 2017

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur le solde de la tranche ferme 2017 de l'opération d'aménagement des berges du Cher (sur facturation 2018) au titre du fonds départemental de développement 2018 et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

12. Projet d'aménagement des berges du Cher – tranches optionnelles 2018 et autres travaux complémentaires : demande de subvention F2D 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessous, pour la phase 2018 de l'opération des Berges du Cher,

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT
INGENIERIE		subvention DETR ou DSIL ETAT	82 110,00 €
<i>maitrise d'œuvre (taux 7% des marchés)</i>	14 088,69 €	subvention F2D	118 841,00 €
<i>mission connexe MOE (SPS) - estimation</i>	2 500,00 €		
sous-total 1 - ingénierie	16 588,69 €		
TRAVAUX			
tranches optionnelles 2018 à affermir	198 391,95 €		
avenant prévisionnel TO éclairage public	2 875,00 €		
sous-total 2 - travaux marchés publics	201 266,95 €		
équipement vidéoprotection et borne wifi	25 000,00 €		
aménagement bâtiment principal (cuisine)	8 333,33 €		
sous-total 3 - autres travaux	33 333,33 €	fonds propres	50 237,97 €
TOTAL sous totaux 1+2+3	251 188,97 €	TOTAL recettes prévisionnelles	251 188,97 €

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur la phase 2018 de l'opération d'aménagement des berges du Cher au titre du fonds départemental de développement 2018 et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

13. Projet de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire (tranche ferme) : demande de subvention F2D 2018

Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessous, pour la réalisation de travaux de mise aux normes et rénovation thermique de l'école primaire et du restaurant scolaire,

Plan de financement prévisionnel – décembre 2017 Travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire

DEPENSES	Montant € HT	Montant € HT	RECETTES (subventions sollicitées)
INGENIERIE, ETUDES			
maitrise d'œuvre	44 400,00 €	210 000,00 €	ETAT : DETR ou DSIL
missions connexes MOE (CT et SPS)	6 086,00 €	175 000,00 €	REGION : contrat de Pays
diagnostic amiante	2 000,00 €	138 284,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : F2D 2018
diagnostic thermique	1 620,00 €		
TRAVAUX			
total estimation marchés de travaux avant APD	600 000,00 €		
		130 822,00 €	Fonds propres communaux
TOTAL DEPENSES	654 106,00 €	654 106,00 €	TOTAL RECETTES

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur ce projet auprès du conseil départemental, sur le F2D 2018.

14. Projet d'aménagement des Berges du Cher - phase 2018 - demande de subvention DETR ou DSIL 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessous, portant sur la phase 2018 de l'opération d'aménagement des berges du Cher,

**Plan de financement prévisionnel (décembre 2017) – Phase travaux 2018
aménagement des Berges du Cher**

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT
INGENIERIE		subvention DETR ou DSIL ETAT	82 110,00 €
<i>maîtrise d'œuvre (taux 7% des marchés)</i>	14 088,69 €	subvention F2D	118 841,00 €
<i>mission connexe MOE (SPS) - estimation</i>	2 500,00 €		
sous-total 1 - ingénierie	16 588,69 €		
TRAVAUX			
tranches optionnelles 2018 à affermir	198 391,95 €		
avenant prévisionnel TO éclairage public	2 875,00 €		
sous-total 2 - travaux marchés publics	201 266,95 €		
équipement vidéoprotection et borne wifi	25 000,00 €		
aménagement bâtiment principal (cuisine)	8 333,33 €		
sous-total 3 - autres travaux	33 333,33 €	fonds propres	50 237,97 €
TOTAL sous totaux 1+2+3	251 188,97 €	TOTAL recettes prévisionnelles	251 188,97 €

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention s’y rapportant, au titre de la DETR 2018 ou DSIL 2018 et à signer toutes les pièces et actes y afférant

15. Projet de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire : demande de subvention DETR ou DSIL 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus, pour la rénovation thermique et la mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire,

**Plan de financement prévisionnel – décembre 2017
Travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire
et du restaurant scolaire**

DEPENSES	Montant € HT	Montant € HT	RECETTES (subventions sollicitées)
INGENIERIE, ETUDES			
maitrise d'œuvre	44 400,00 €	210 000,00 €	ETAT : DETR ou DSIL
missions connexes MOE (CT et SPS)	6 086,00 €	175 000,00 €	REGION : contrat de Pays
diagnostic amiante	2 000,00 €	138 284,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : F2D 2018
diagnostic thermique	1 620,00 €		
TRAVAUX			
total estimation marchés de travaux avant APD	600 000,00 €		
		130 822,00 €	Fonds propres communaux
TOTAL DEPENSES	654 106,00 €	654 106,00 €	TOTAL RECETTES

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention s’y rapportant, auprès de l’Etat, sur l’enveloppe DETR 2018 ou DSIL 2018.

16. Attribution des subventions bonus aux associations participant aux APE et aux manifestations locales et associations sportives de plus de cinquante licenciés

Le conseil municipal , à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** et **ADOpte** les montants des subventions bonus 2017 versées aux associations tels que figurant ci-dessous :

Associations d'Azay-sur-Cher

SUBVENTIONS - BONUS 2017

(1) votées le 24/04/2017	Subv (1) annuelle	pour vote le 18/12/2017			
		Bonus sport	Bonus APE	Bonus vie locale	
C2A	200 €			150 €	VL + T + MN
<i>L'Amicale Philatélique</i>	220 €		300 €	100 €	VL + SA
<i>Azay Rando Loisirs</i>	200 €			100 €	VL + T
<i>ABC Créazay</i>				100 €	VL + SA
<i>A.C.T.C. (Tennis)</i>	600 €	50 €		150 €	VL + T + MN
<i>A.T.T.A.C. (Tennis de Table)</i>	700 €			100 €	VL + T
<i>A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz)</i>	500 €	100 €	100 €	100 €	VL + T
<i>A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)</i>	600 €		200 €	100 €	VL + MN
<i>Azay BMX Club</i>	600 €	100 €			VL
AZAY DANSES	550 €			150 €	VL + T + SA
<i>L'Azayroise (G.R.S.)</i>	550 €	50 €		100 €	VL + T
<i>Cani'toons</i>				150 €	VL + T + 14.07
<i>F.C.A. (Football)</i>	1 600 €		100 €		VL
<i>Gymnastique Féminine</i>	400 €	100 €			VL
<i>KARATE Do Shotokan</i>	600 €	50 €			VL
<i>V.A.C. (Volley)</i>	300 €			100 €	VL + T
<i>L'Art Musical</i>	600 €			100 €	VL + T
<i>Compagnie Tartifume</i>			300 €		
<i>Le Théâtre d'Azay</i>	500 €			100 €	VL + T
<i>A.P.E.</i>	250 €			150 €	VL + T + MN
Total bonus		450 €	1 000 €	1 750 €	

Bonus participation vie locale

VL = Fête de la vie locale / T = Téléthon / MN = Marché de Noël / SA = Salon de l'artisanat /
14.07 = 14 Juillet

100€ (2 manifestations) ; 150€ (3 manifestations) ; 200€ (4 manifestations) ; 250€ (5 manifestations)

Bonus sport (sauf FCA)

50€ (+ de 50 adhérents) ; 100€ (+ de 100 adhérents)

Bonus activités péri-éducatives

100€ (si facturation des activités) ; 200 € (bénévolement mais pas sur toute l'année)

300€ (bénévolement et toute l'année)

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, section de fonctionnement (article 6574).

AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

17. Adoption conventions APE pour les activités « expression corporelle », « handball » et nouvelle activité « aérobex »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** les conventions de gestion portant sur les activités péri-éducatives 2018 dont les bénéficiaires uniques sont les élèves des écoles publiques, contractées auprès des partenaires suivants :

Associations :

L'Association Azay/Veretz Handball représentée par Monsieur Michel MORVAN, Président,

Intervenants particuliers :

Fanny DRODE, expression corporelle

Charly BOSSARD, aérobex

- **PRECISE** que ces conventions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2018,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS

18. Approbation du principe de dissolution du syndicat du Filet et du Petit Cher

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** du principe de dissolution du Syndicat du Filet et du Petit Cher ;
- **PREND CONNAISSANCE** de la création d'un syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher » entre les communautés de communes de Bléré Val de Cher, de Val de Cher Controis, de Touraine-Est Vallées et Tours Métropole Val de Loire ;
- **APPROUVE** le principe de reprise intégrale par le syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher » des personnels administratifs et techniques composant le syndicat du Filet et du Petit Cher, dans les conditions d'emploi, de statut et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **APPROUVE** le principe de transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat du Filet et du Petit Cher au nouveau syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher », à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h00.

Azay-sur-Cher, le 20 décembre 2017

Le Maire,
Janick ALARY